



CAP C SPP



LE 6 DÉCEMBRE 2018

**NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANTS POUR 4 ANS À LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE POUR TOUS
LES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE LA CATEGORIE C**

JE VOTE CGT POUR :

- ✓ Le respect des **garanties statutaires**,
- ✓ Le droit à la formation, à la mutation, au détachement, au reclassement, aux différents recours, à la disponibilité pour convenances personnelles, au congé parental, aux congés exceptionnels, aux congés du CET, au droit à la formation syndicale, ...

DES ELUS CGT QUI INTERVIENDRONT SUR LES QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :

- ✓ Le **déroulement de ma carrière**, stagiairisation, titularisation, avancement de grade, demande de temps partiel,
- ✓ Les demandes de **révision d'entretien professionnel**, ...

VOTER CGT C'EST :

Donner aux futurs élus les moyens de défendre les droits et les intérêts de l'ensemble des agents avec un meilleur service public, gratuit et égalitaire pour tous.

Les candidats CGT SDIS 51 à la CAP C SPP sont :

Groupe supérieur

LESTARQUIT Christian – BOULARD Emerick

JUNG Julie – ABDELLALI Nordine

MICHEL Jonathan – PIOT Mathieu

SANTIN Mario – MAUDOUX Mathieu

Groupe de base

GRANDMAIRE Valentin – GOSENDE Adrien

**EN CHOISSANT LA LISTE CGT,
NOUS NOUS DONNONS DAVANTAGE
DE FORCE POUR REVENDIQUER ET
GAGNER DE NOUVEAUX DROITS :**

- L'augmentation des salaires par le **dégel du point d'indice**, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut,
- Une gestion collective des carrières plus adaptée et **pertinente** des catégories A, B, C,
- Une véritable reconnaissance des qualifications par une **refonte des grilles** indiciaires,
- La retraite **dès 55 ans** avec le déplafonnement des années de bonifications (1 pour 5),
- Une pension **d'au moins 75 % du salaire brut** des 6 derniers mois et prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite,
- Mais aussi la **suppression de la sur-cotisation** CNRACL sur la prime de feu,
- La reconnaissance de la **pénibilité**,
- L'établissement **d'un vrai droit et accès** à la formation professionnelle à tous les niveaux dans les EDIS et avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT, ...



**Le résultat du vote déterminera le nombre d'élus CGT
au conseil de discipline et à la commission de réforme.**



La date limite de vote est le jeudi 6 décembre 2018 avant 15h00

La CGT est le seul syndicat qui a toujours défendu le service public et l'intérêt de tous les agents,
(Les SPP, les agents administratifs et techniques) et de toutes les catégories (A, B, C).

C'est tous ensemble que nous faisons évoluer notre SDIS !